



COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2026-007

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 11h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Rémy BELLOIS, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Nina DALTO, Marie RANDOUR, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Mélinda LECOEUVE, Gaëlle BRASSENS.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marjorie ANSELMET JACQMART

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 29 Pouvoirs : 0 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres
---	---

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

.../...

.../...

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Daniel GAMBIEZ
M. Noël POIGNARD
M. Alain GOURMAUD
M. Eric MOREAU
Mme Aurélie MOREAU

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Nadine DELBOUILLE
M. Pierre-Yves ANSELMET
M. Claude VERBEKE
M. Eddy TISON
Mme Marie DUPONT

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. Daniel GAMBIEZ
M. Noël POIGNARD
M. Alain GOURMAUD
M. Eric MOREAU
Mme Aurélie MOREAU

- délégués suppléants :

Mme Nadine DELBOUILLE
M. Pierre-Yves ANSELMET
M. Claude VERBEKE
M. Eddy TISON
Mme Marie DUPONT

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire



Noëmi ANSELMET JACOMART
Secrétaire de séance

